

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA DE GUELMA

NIF DTP GUELMA

: 097524019047421

NIF EGTPH GRAOUA LAMINE -EL TARF-

: 15941170003213203600

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

En application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Des Travaux Publique de la Wilaya de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALE N° 04/DTP/2026 pour : REVETEMENT DE LA VOIRIE A TRAVERS LES QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GUELMA.

D'après l'évaluation des offres technique et financière les résultats ont abouti à l'attribution provisoire des marchés selon les principaux critères de choix qui suivent :

Désignation du lot	Le soumissionnaire	Note technique	Note financière	Montant de l'offre en TTC	Délai d'exécution
REVETEMENT DE LA VOIRIE A TRAVERS LES QUARTIERS DE LA COMMUNE DE GUELMA.	EGTPH GRAOUA LAMINE -EL TARF-	94/100	Offre moins disant	88.038.580,00 DA	04 MOIS

*- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service de l'administration et des moyens, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, et ce, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public

*- Les soumissionnaires contestant le choix opéré pourront introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Guelma dans les dix (10) jours à compter de la première date de la publication du présent avis dans les quotidiens ou dans le BOMOP, et ce, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.